



100 francs pour
une première
transmission avec
Swissdec

Donnez la priorité à vos
activités grâce à Swissdec.

suvarisk

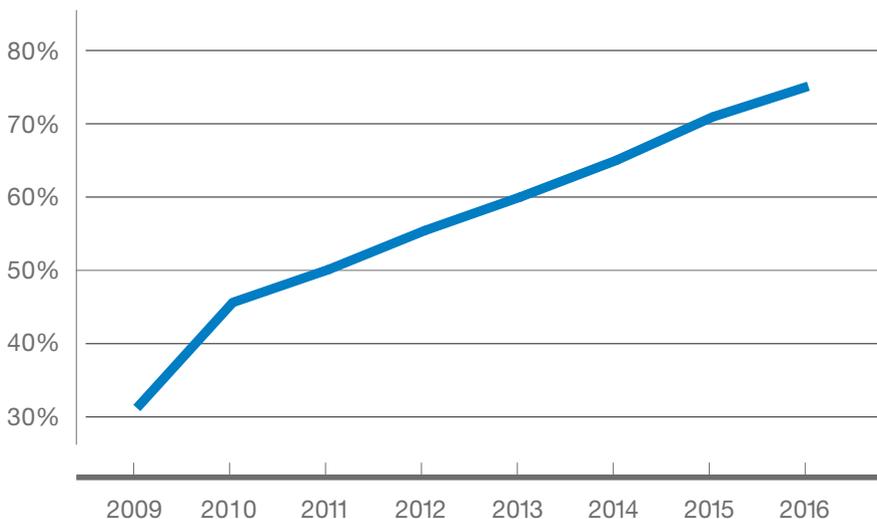
Couverture à toute épreuve

Déclarez votre masse salariale par voie électronique

Les entreprises assurées à la Suva ont l'obligation de tenir une comptabilité salariale et de déclarer, à la fin de chaque année, les salaires soumis aux primes.

Plus de 75 % des entreprises procèdent déjà par voie électronique et réduisent ainsi leurs charges administratives.

Pourcentage de déclarations de salaires électroniques



Épargnez de précieuses heures de travail lors du bouclage annuel

Avec une comptabilité salariale certifiée Swissdec, vous transmettez en quelques clics vos déclarations de salaires directement à la Suva, à l'AVS, aux administrations fiscales, à l'Office fédéral de la statistique et à de nombreux autres destinataires.

Comme vous réduisez ainsi le travail administratif de tous les partenaires impliqués, la Suva vous accorde une bonification 100 francs sur vos primes pour la première transmission par Swissdec. Pour en savoir plus: www.swissdec.ch.